


L'Engagement auprès des déplacés internes





Déplacés internes
venus chercher des
articles de secours au
centre de distribution
de Maridi, au Soudan
du Sud.

Le nombre de personnes déplacées dans leur pays en raison des conflits et de la violence continue d'augmenter à un rythme sans précédent et a atteint 38 millions en 2014. Si le nombre de personnes récemment déplacées est plus élevé que jamais, le nombre de personnes en situation de déplacement prolongé est également en hausse. Selon les estimations du Projet Brookings-LSE sur le déplacement interne, 80 pour cent des déplacés internes sont déracinés depuis plus de cinq ans.

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des efforts que le HCR déploie actuellement, dans un cadre interinstitutionnel, pour prévoir et prendre en charge les besoins croissants des déplacés internes en matière de protection et d'assistance, ainsi que pour faciliter des solutions aptes à remédier à leur sort. Certaines opérations sont décrites plus en détail dans les chapitres régionaux de cet Appel et sur le site *Global Focus*, reporting.unhcr.org. ●●●

Rôle central de la protection dans les déplacements forcés

Les compétences et l'expérience du HCR en matière de protection et d'action humanitaire ont permis son engagement efficace et de longue date dans des situations de déplacement interne, engagement reconnu par diverses résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution A/RES/48/116 du 20 décembre 1993.

L'action du Haut Commissariat en faveur des déplacés internes s'exerce essentiellement dans le cadre de l'approche modulaire interorganisations (voir aussi le chapitre *Collaboration avec les partenaires*). Le HCR est chef de file du module global de protection et co-chef de file du module des abris et du module de coordination et de gestion des camps. Dans le cadre de cette collaboration, la priorité du HCR est de faciliter et d'appuyer un leadership, une coordination, un plaidoyer et une exécution opérationnelle efficaces sur le terrain, tout en orientant et en influençant l'élaboration de politiques sur le déplacement interne au niveau international.

L'un des objectifs prioritaires du HCR en 2016 sera d'intensifier les efforts entrepris pour placer la protection au centre de l'action humanitaire. L'Organisation diffusera largement des orientations et des outils clairs, associés à des ressources, des missions d'appui, des

webinaires et des conseils techniques et spécialisés accessibles et adaptés.

Le respect, à l'échelle mondiale, des orientations programmatiques internes, publiées en 2014 et actualisées en 2015 pour renforcer l'engagement opérationnel du HCR dans les situations de déplacement interne, fera l'objet d'un suivi attentif. Les opérations bénéficieront d'un appui ciblé pour assumer au mieux les fonctions de leadership, de coordination et de conseil dans le domaine de la protection qui ont été dévolues au HCR dans les crises humanitaires complexes, touchant un grand nombre de déplacés internes.

L'année 2016 sera également marquée par le déploiement des directives interorganisations sur les stratégies de protection des équipes de pays pour l'action humanitaire, élaborées en 2015 par le HCR et ses partenaires sous la houlette du module global de protection (MGP). À ce jour, des stratégies de protection ont été définies en République arabe syrienne (Syrie) et au Soudan du Sud ; d'autres opérations, telles que le Tchad et le Yémen, prévoient de faire de même dans un avenir proche. La capacité des modules nationaux de protection sera encore renforcée au travers d'initiatives de formation mises au point par le Groupe de travail du MGP sur la formation, conjointement animé par le HCR.

Lois et politiques sur le déplacement interne

L'absence de cadres conformes aux normes internationales ou régionales, ou la non-application de ces cadres, peuvent perpétuer des situations où les droits fondamentaux des déplacés internes ne sont pas respectés, et où les besoins de protection engendrés par le déplacement ne sont pas systématiquement reconnus ou adéquatement pris en charge. Dans le cadre d'un effort plus large visant à promouvoir la responsabilité des États dans la prévention des déplacements internes, ainsi que dans la réponse et la recherche de solutions à ces situations, le HCR s'attache à forger des partenariats stratégiques

mondiaux pour faire progresser l'élaboration de lois et de politiques nationales sur les déplacés internes.

En 2016, le HCR assumera conjointement la direction du Groupe de travail du MGP sur les lois et les politiques. L'un des principaux objectifs de ce groupe de travail est de stimuler l'intérêt pour l'élaboration de lois et de politiques relatives aux déplacés internes, et d'harmoniser les efforts visant à impliquer et à accompagner les États, la société civile et les modules nationaux de protection dans ce travail. À cet effet, le groupe appuiera notamment l'élaboration de lois nationales inspirées par la Convention de Kampala (voir *Glossaire*) en Afrique.

Le HCR continuera également à tirer le meilleur parti possible de l'expertise du groupe de travail pour évaluer les progrès accomplis, au niveau national et régional, dans l'élaboration et l'application de cadres normatifs et politiques pour les déplacés internes. Le HCR et ses partenaires seront ainsi mieux à même d'offrir, de manière ciblée et coordonnée, des conseils techniques et une assistance spécialisée pour faciliter l'élaboration de lois et de politiques sur les déplacés internes dans un certain nombre de pays, dont le Nigéria, les Philippines, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo (RDC).

Solutions

Selon le rapport de synthèse de l'Observatoire des situations de déplacement interne pour l'année 2014 (*2014 Global Overview*), les situations de déplacement prolongé s'expliquent en grande partie par l'incapacité d'ancrer les solutions pour les déplacés internes dans des programmes plus vastes de développement et de consolidation de la paix. Dans un cas sur cinq, la gouvernance déficiente d'États faibles ou en faillite est également une cause majeure de déplacement prolongé.

En 2016, le HCR redoublera d'efforts pour promouvoir l'intégration des déplacés internes dans les plans de développement national, y compris au début des crises.

L'accent sera également mis sur la recherche d'un dialogue et d'une collaboration avec des partenaires non traditionnels, en premier lieu à l'occasion de l'édition 2015 du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection, qui sera consacré à la prévention et aux causes profondes des déplacements forcés. En 2016, le HCR continuera

de promouvoir activement l'élaboration de stratégies de recherche de solutions globales pour les déplacés internes dans un certain nombre de pays, dont l'Afghanistan, la RDC, la Somalie et Sri Lanka. En poursuivant ces efforts, le HCR établira des liens stratégiques avec son travail sur les lois et les politiques en matière de déplacement interne, afin de supprimer les obstacles légaux aux solutions et de mettre en place les fondements juridiques nécessaires à leur mise en œuvre.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2016

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES

Environnement de protection favorable

Lois et politiques élaborées ou renforcées

Plaider pour l'élaboration ou la promotion d'un cadre national ou régional sur les déplacés internes

- Les développements concernant les lois et les politiques relatives aux déplacés internes au niveau national, sous-national et régional seront recensés systématiquement afin d'identifier les évolutions et les meilleures pratiques.
- Les États et les organisations intergouvernementales régionales bénéficieront d'un appui technique renforcé pour élaborer des cadres nationaux et régionaux en matière de déplacement interne.
- Un programme de formation complet sur les lois et les politiques relatives aux déplacés internes sera finalisé et lancé à titre expérimental afin de faciliter les efforts d'élaboration de lois et de politiques nationales.
- Le Groupe de travail sur les lois et les politiques, constitué au sein du module global de la protection, servira de forum d'experts sur les lois et les politiques relatives aux déplacés internes, participera aux initiatives stratégiques conjointes des partenaires et offrira en temps utile un appui et des conseils techniques.

Solutions durables

Adopter une approche progressive pour rechercher des solutions en faveur des déplacés internes, en étroite collaboration avec les partenaires

- Les Gouvernements, la société civile et le secteur privé bénéficieront d'un appui pour supprimer les obstacles juridiques et pratiques à l'autosuffisance.
- Les aspects juridiques des solutions – par exemple le droit de vivre et de travailler librement, de s'inscrire sur les listes électorales, d'obtenir le remplacement de documents perdus ou détruits sans être obligé de retourner dans des régions peu sûres – seront promus.
- Conformément à la Décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables, des stratégies nationales globales seront étudiées de concert avec les acteurs du développement.

Coordination et gestion des opérations renforcées

Renforcer les capacités sur le terrain pour assurer une réponse opérationnelle plus énergique et plus ciblée, notamment dans les situations d'urgence

- Le HCR participera à l'élaboration du nouveau cadre stratégique pluriannuel du MGP, destiné à améliorer la réponse à plusieurs crises simultanées et situations prolongées.
- Les programmes de formation seront promus et enrichis afin de renforcer la capacité de protection et de coordination du HCR et de ses partenaires sur le terrain.
- L'engagement opérationnel du HCR dans les situations d'urgence touchant des déplacés internes sera soutenu par des conseils techniques et d'expert, des orientations et des missions d'appui.
- Le dialogue du MGP et des donateurs sur la protection sera renforcé.

Module global de protection

Sous la houlette du HCR, le module global de protection (MGP) continuera de promouvoir le rôle central de la protection dans l'action humanitaire et de participer à l'élaboration de politiques, de normes de protection et d'orientations interorganisations au niveau international, tout en renforçant le rôle des modules de protection sur le terrain dans la stratégie et le plaidoyer, ainsi que dans la conception et la mise en œuvre des programmes.

L'Organisation conduit 23 des 28 modules de protection ou autres mécanismes interorganisations de coordination de la protection activés aujourd'hui à travers le monde, aux côtés du HCDH (3 modules) et de l'UNICEF (2 modules). Elle poursuivra en 2016 son étroite coopération avec le FNUAP, le SLAM, l'UNICEF et le Conseil norvégien pour les réfugiés, qui sont les organismes chefs de file dans les domaines de compétence protection de l'enfance, violence sexiste, lutte antimines, ainsi que logement,

terres et biens, en vue d'assurer une intervention de protection plus cohérente. En 2016, le MGP et ses partenaires continueront également à renforcer la capacité et la coordination des modules de protection sur le terrain, en offrant un appui direct et à distance.

Une importante contribution d'ECHO renforcera la capacité d'ensemble du MGP et des modules de terrain, notamment en ce qui concerne la communication, l'élaboration de lois et de politiques relatives au déplacement interne,

l'intégration des principes de protection, la gestion de l'information, la coordination des modules de protection, et l'élaboration, au sein des équipes de pays pour l'action humanitaire, de stratégies aptes à contribuer à des résultats dans le domaine de la protection.

Le MGP poursuivra sa collaboration avec le Groupe de travail de l'IASC pour assurer le suivi des recommandations formulées à l'issue de l'étude indépendante sur l'ensemble du système, ainsi que pour élaborer un cadre d'orientation sur la protection. En 2016, le MGP continuera de déployer, sur le théâtre

des crises naissantes, des équipes qui offriront des conseils techniques aux modules de protection sur le terrain pour leur permettre d'élaborer des stratégies efficaces.

Enfin, le module global entamera l'année 2016 avec un nouveau cadre stratégique pluriannuel, traduisant l'évolution du système d'intervention humanitaire mise en évidence par la Déclaration de l'IASC sur le rôle central de la protection, l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » et l'Agenda transformatif. Parallèlement, le MGP adaptera ses méthodes de travail pour répondre à plusieurs crises simultanées et situations prolongées.

Module global des abris

Le module global des abris (MGA) est conduit par le HCR dans les situations de conflit et par la FICR dans les situations de catastrophe naturelle. Chef de file du module global, le HCR assume également la direction de 11 des 25 modules aujourd'hui activés à travers le monde.

Entamant la deuxième phase de sa stratégie pour la période 2013-2017, le MGA se concentre sur le renforcement des capacités créées pour appuyer les modules à l'échelon des pays, ainsi que sur la pérennisation de ces services essentiels.

Sur la base des enseignements des deux dernières années et avec le soutien d'ECHO, de la Direction suisse du développement et de la coopération et d'autres partenaires clés, le MGA consolide le déploiement à court et à moyen terme d'effectifs en renfort afin d'assurer la continuité et la prévisibilité de la coordination modulaire dans les pays. Ce modèle

renforcé a été utilisé en Iraq, en République centrafricaine, au Tchad et en Ukraine, entre autres pays.

Le MGA renforcera également les systèmes intégrés pour améliorer les pratiques, encourager l'innovation, fournir des outils et des systèmes fonctionnels et promouvoir la cohérence ainsi que la responsabilité en matière de coordination des abris. Les études préalables, le suivi et l'évaluation seront reliés de manière plus étroite, ce qui permettra de mieux apprécier, sur le plan quantitatif et qualitatif, les interventions menées par les partenaires modulaires pour répondre aux besoins dans le secteur des abris. Les enseignements tirés de ces interventions seront recensés à l'échelle nationale et diffusés dans le monde via de multiples vecteurs ; le MGA sera ainsi mieux à même d'expliquer la situation sur le terrain et de mener une action de plaidoyer fondée sur des données factuelles par le biais du réseau de partenaires modulaires.

Module global de coordination des camps et de gestion des camps

Le module de coordination des camps et de gestion des camps (CCCM), conduit par le HCR dans les situations de conflit et par l'OIM en cas de catastrophe naturelle, offre divers types d'appui sur le terrain. À l'heure actuelle, le HCR est le chef de file de neuf des 12 modules de CCCM activés de par le monde.

Le module global gère et élabore des outils et des orientations techniques, des systèmes de gestion de l'information et des programmes de formation à l'intention des équipes opérationnelles en mission. L'engagement qui avait été pris d'améliorer la capacité de déploiement rapide et l'appui au terrain est respecté grâce à des équipes d'intervention rapide et à des experts techniques qui offrent, dans les meilleurs délais, un appui opérationnel prévisible, notamment en matière de coordination et de formation.

En tant que responsable d'un secteur transversal, le module de CCCM travaille en étroite coopération avec divers acteurs, tels que le Comité permanent interorganisations (IASC), l'OCHA, les ONG internationales et les autres modules globaux, en particulier le module de protection et le module des abris.

Tout au long de l'année 2016, le module global de CCCM continuera à améliorer sa capacité de réponse aux situations d'urgence, nouvelles ou existantes, à s'appuyer sur les enseignements tirés des initiatives de renforcement des capacités, à forger de nouveaux partenariats et à consolider les partenariats existants, et à étendre le réseau de membres et d'intervenants du module de CCCM.

Une mission de cadrage est prévue en RDC afin de donner suite à l'initiative sur les déplacés vivant en milieu urbain et hors des camps. Cette mission, qui résulte de l'étude documentaire du module sur cette question, visera notamment à créer des centres de coordination communautaires, dans le cadre des réponses communautaires au déplacement en milieu urbain et hors des camps.

La boîte à outils révisée sur la gestion des camps ne cessera d'évoluer et sa version en ligne sera régulièrement actualisée. C'est aujourd'hui une ressource importante pour les collègues en charge des modules et les autres acteurs intervenant dans divers contextes opérationnels. ■

Le HCR ouvre deux nouveaux camps pour les déplacés iraquiens à Bagdad

Extrait d'un article d'actualité du HCR

25 SEPTEMBRE 2015



HCR/N. MICEVIC

Bagdad, Iraq, septembre 2015 (HCR) | Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ses partenaires et les autorités locales ont ouvert deux nouveaux camps en faveur des personnes déplacées dans la province de Bagdad, procurant ainsi des abris à près de 3 500 Iraquiens qui ont dû fuir la province d'Anbar en raison de récents combats.

Le camp de déplacés internes Yusufiya récemment ouvert à Bagdad.

Le camp de Sadr Al Yusufiya s'est ouvert le mardi 22 septembre à six kilomètres du pont de Bzeibiz, le point d'accès principal entre les provinces de Bagdad et d'Anbar, et pourra accueillir environ 2 000 personnes.

Auparavant, dans le quartier de Ghzaliya à Bagdad, le camp Scout, qui s'est ouvert le 16 septembre, fournira des abris à quelque 1 500 Iraquiens déplacés à l'intérieur du pays qui avaient séjourné dans des bâtiments inachevés, avec la communauté d'accueil ou chez des proches en ville.

Naima, une femme de 66 ans, a fui la capitale d'Anbar, Ramadi, quand la ville est tombée sous le contrôle des insurgés armés en avril.

Elle a emménagé dans le camp Scout avec son fils, la femme de son fils et leur nouveau-né. « C'est un grand soulagement »,

dit-elle. « Nous avons vécu dans un bâtiment inachevé depuis que nous sommes arrivés. Bien que la communauté d'accueil ait été généreuse, nous fournissant de l'argent, des denrées alimentaires et des articles ménagers, il est bien d'avoir un espace qui est le nôtre », ajouta-t-elle.

Le camp Scout comprend 250 tentes qui sont toutes reliées à l'électricité. Les nouveaux résidents ont également reçu des articles ménagers de première nécessité et de l'assistance pour la saison d'été, y compris des matelas et des ustensiles de cuisine, ainsi que des ventilateurs rechargeables ; des glacières et des refroidisseurs d'eau, pour les aider dans leur nouveau déménagement. Le camp est conçu avec des zones innovantes ombragées qui feront office de cuisines collectives, et un générateur de 250 KV en cas de panne d'électricité.

Le camp de Sadr Al Yusufiya comprend 325 tentes, chacune munie d'une lampe électrique et d'une prise de courant reliée à deux générateurs de 350 KV alimentant le camp. L'éclairage public est fourni par 36 lampadaires à haut mât dans tout le camp.

« Le HCR, les autorités et les partenaires humanitaires travaillent dur pour s'assurer que les besoins en logement des Iraquiens déplacés sont satisfaits et pour soulager la pression sur la communauté locale », a déclaré Bruno Geddo, le Représentant du HCR en Iraq. « Alors que la majorité de ceux qui ont été déplacés de force à l'intérieur du pays préféreraient retourner chez eux, un abri sécurisé leur assurera protection et dignité jusqu'à ce que la situation soit sans danger pour leur permettre de rentrer chez eux. » ○